



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance vie

Question écrite n° 6331

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les prélèvements sociaux opérés sur les intérêts des contrats d'assurance vie pour l'année 2011 dont le taux a été modifié en octobre 2011. Certains établissements financiers ont opéré un prélèvement calculé *pro rata temporis*, ce qui donne un taux moyen de 12,6 % pour l'année alors que d'autres ont opté pour un prélèvement uniforme de 13,5 %, ce qui pénalise leurs clients. Il lui demande donc si une uniformisation du calcul des intérêts est envisageable avec régularisation en 2012 pour les personnes qui ont été prélevées de 13,5 % pour l'année 2011 entière.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6331

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5444

Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)